



Conseil Municipal du 16 février 2026
Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn

Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le 23/02/2026
ID : 031-213105844-20260223-DELIB2026006-DE



Délibération 2026-006

**Ouverture nouveau groupe scolaire Primaire- Fermeture Ecole Elémentaire
Anatole FRANCE - Fusion Ecole Maternelle et Elémentaire Jules MICHELET**

L'An deux mille vingt-six et le lundi 16 février à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 09 février 2026.

Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Marc SENOUE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIÉ, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, Mme Danielle FOLLEROT, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Pierrette BRINGUIER.

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Jean-Michel MICHELOT a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT,
Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à Mme Hélène BOURRUST,
Mme Virginie DOS SANTOS a donné pouvoir à M. Daniel REGIS,
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER,
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA,
M. Farid MASMOUDI a donné pouvoir à Mme Pierrette BRINGUIER.

Conseillers absents excusés

Mme Agnès PREGNO
M. Dominique MARIN

Conseiller absent

M. Patrice BRAGAGNOLO

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 20 | Pouvoirs - 06 | Membres absents - 03

Exposé

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'ouverture en septembre 2026 d'un nouveau groupe scolaire primaire qui regroupera donc une école maternelle et une école élémentaire.

De plus, l'école maternelle Anatole FRANCE et l'école élémentaire Anatole FRANCE fermeront définitivement à la fin de l'année scolaire 2025/2026.

Il est à noter que pour le Rectorat seule l'école maternelle Jules MICHELET a un identifiant, c'est-à-dire qu'administrativement la commune a une seule école maternelle. La fermeture de l'école maternelle Anatole FRANCE n'a donc pas à être actée.

Monsieur le Maire informe également l'Assemblée de la fusion de l'école maternelle Jules MICHELET et de l'école élémentaire Jules Michelet. Ce site deviendra un groupe scolaire primaire à partir de la rentrée scolaire 2026/2027.

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'approuver** l'ouverture du nouveau groupe scolaire ;
- **D'approuver** la fermeture de l'école élémentaire Anatole FRANCE ;
- **D'approuver** la fusion de l'école maternelle Jules MICHELET et de l'école élémentaire Jules MICHELET ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 26 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,

Florence DELTORT



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marc DUMOULIN